



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension de l'unité de production LACROIX EMBALLAGES à Branges (71)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LACROIX EMBALLAGES

Raison sociale

LACROIX EMBALLAGES

N° SIRET

6 4 6 6 5 0 2 3 4 0 0 1 8 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

RAUCH

Monsieur

Prénom(s)

Valentin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1 - Installations classées pour la protection de l'environnement	Installation soumise historiquement à autorisation et relevant du régime d'enregistrement sous les rubriques.
39. Travaux, constructions et opérations	Extension de 5460 m ² du bâtiment existant de 13500 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'extension du bâtiment de production sur une surface de 5460 m². Ce nouveau hall sera dédié au stockage et à l'implantation de nouvelles lignes de production. Actuellement la zone concernée est déjà terrassée et gravillonnée.

Le site de Branges est constitué de différents secteurs :

Une zone de bureaux

Un parc à grumes

Un hall de fabrication comprenant les dérouleuses, presses et séchoir.

Un hall de finition (découpes et conditionnement)

Un hall de stockage des produits finis et équipés de séchoirs à targes NARDI

Une chaudière bois avec deux silos

Un circuit d'huile (réseau de chaleur alimentant les presses, étuves et séchoirs depuis la chaufferie).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de pouvoir accueillir de nouvelles lignes de production et un nouvel espace de stockage afin de répondre à la forte demande des clients de l'entreprise LACROIX EMBALLAGES et créer plus d'emplois sur le bassin louhanais.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain concerné par l'extension est déjà terrassé et gravillonné.

La possibilité d'une extension avait été prise en compte en 2019 dans le cadre de la demande d'autorisation. Les réseaux et la voirie sont donc déjà en place.

La phase travaux comprendra le montage de l'extension dans le prolongement du bâtiment existant.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet d'extension ne modifie pas l'activité du site actuellement en phase d'exploitation.

En effet le projet prévoit une augmentation de la surface du hall de stockage des produits finis ainsi que la création de nouvelles lignes de fabrication.

Les mesures de prévention mises en place lors de la création du site et depuis son démarrage seront ainsi complétées au niveau de l'extension selon le même principe :

- mesures de protection contre le bruit : capotage des nouveaux équipements, travail du bois dans le bâtiment fermé ... (voir étude de bruit en annexe) ;
- mesures de gestion des eaux pluviales : bassin d'orage légèrement redimensionné (étude présentée dans le porter à connaissance)
- mesures de gestion des eaux en cas d'incendie : bassins existants en capacité suffisante (voir calculs et plans en annexes)

L'augmentation de la capacité permettra de faire fonctionner la chaudière à pleine puissance (meilleur rendement). Il n'est pas prévu d'élargissement des plages horaires de fonctionnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce site a déjà fait l'objet d'une autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet fera également l'objet d'un porter à connaissance/dossier d'enregistrement puis d'une dépose de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
nouveau bâtiment de production et de stockage	5460 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 245 Voie : rue des Peupliers - ZA Les Marosses

Lieu-dit :

Localité : BRANGES

Code postal : 7 1 5 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 1 9 ' 0 5 " 6 Lat. : 4 6 ° 6 5 ' 8 4 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Branges (71)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 600 m de la ZNIEFF de type II "Brenne, Seille et Bresse Orientale"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 2,4 km de l'arrêté de protection de biotope "Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 monuments historiques sont situés au centre ville de Louhans à environ 4 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente dans le périmètre d'étude. L'extension est hors des zones humides identifiées lors de la création du site. L'implantation du projet est actuellement terrassé en 0/31.5
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Branges est située dans le périmètre d'un PPRN concernant l'aléa « Inondation La Seille ». Le projet n'est pas situé dans une zone à risque inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été approuvé le 1er juillet 2004.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Branges est alimentée par des puits de captages implantés sur la commune de l'Abergement de Cuisery. La commune dispose d'une délégation auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région Louhannaise pour l'eau potable. Le projet LACROIX EMBALLAGES n'est pas inclus dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ : - 1,8 km du site Natura 2000 directive oiseaux "Basse vallée de la Seille" - 1,8 km du site Natura 2000 directive habitats "Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site nécessite la consommation d'eau pour les besoins sanitaires des employés et l'appoint sur le réseau de chauffage. Cette consommation est de l'ordre de 2000 m ³ /an. La consommation en eau de process est très faible. Dans le cadre des travaux, il n'est pas prévu d'augmentation significative de la consommation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation de la surface imperméabilisée de 5460 m ² . L'extension sera raccordée au réseau existant. Les eaux pluviales tombées sur ces surfaces imperméabilisées sont rejetées dans le réseau séparatif de la commune (rejet vers le bief de l'étang du Champ – affluent de la Seille). Les eaux pluviales transitant sur le site sont de deux natures : -Les eaux pluviales de toiture (non susceptibles d'être polluées), -Les eaux pluviales de voiries (susceptibles d'être polluées).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrassement de la zone a déjà été réalisé dans le cadre autorisé du site actuel.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par l'extension avait déjà été prise en compte dans l'étude d'incidence déposée en 2019 pour l'autorisation du site actuellement en fonctionnement. L'extension ne conduira pas à une augmentation significative des consommations d'eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ : - 1,8 km du site Natura 2000 directive oiseaux "Basse vallée de la Seille" - 1,8 km du site Natura 2000 directive habitats "Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille"
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par l'extension a été prise en compte dans le cadre du dossier d'autorisation en 2019, elle est terrassée et gravillonnée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site et son extension présentent les risques maîtrisés suivants : - Incendie : stockage de produits finis ainsi que de matériaux (bois, silos,...) - Pollution des eaux : risque de pollution par les eaux pluviales de voirie et pollution liée au déversement des eaux d'extinction d'incendie
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions de la chaudières respectent et respecteront les limites réglementaires. L'extension permettra de fonctionner avec un meilleur rendement (fonctionnement pleine puissance).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le nombre de camions allant et venant sur le site peut être estimé à environ 6 poids-lourds par jour. Le trafic de véhicules légers est de l'ordre de 60 véhicules par jour. Avec l'extension, le nombre de camions par jour sera de 8-10. Le trafic de véhicules légers pourra atteindre 75 véhicules par jour.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores liées au fonctionnement de la chaufferie, des compresseurs, de la circulation des chariots et des camions.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de modélisation du bruit est présentée en annexe et la mise en conformité du bâtiment existant a entièrement été réalisée sur l'année 2022.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations ne sont pas à l'origine d'odeur particulière. De plus, les activités sont situées à l'intérieur du bâtiment ce qui limite fortement la dispersion de susceptibles odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations présentes sur le site ne sont pas à l'origine de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur du site est limité aux besoins d'éclairage des voies de circulation et à l'éclairage du parc à grumes.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune source lumineuse ne sera intentionnellement pointée vers l'extérieur du site.	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La chaudière fonctionne à partir de biomasse (copeaux de peupliers hors écorces et chutes broyées de peuplier). La combustion du bois entraîne principalement le rejet de poussières, d'oxydes d'azote (NO, NO ₂), et de gaz carbonique (CO ₂). Seuils réglementaires respectés. Les allées et venues des camions sont à l'origine de gaz d'échappement. Ces rejets sont constitués d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre, de COV, de monoxyde de carbone et de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales tombées sur les surfaces imperméabilisées sont rejetées dans le réseau séparatif de la commune (rejet vers le bief de l'étang du Champ – affluent de la Seille).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie des déchets produits sont des déchets banals (chutes de bois, cartons, papiers, films plastiques...). De manière très occasionnelle les déchets peuvent provenir de produits de maintenance (huiles, graisse,...). Les cendres de la chaudière : sous foyer (valorisables) et sous filtres (non valorisables) sont traitées par SUEZ. Un contrat cadre est en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches monuments classés se trouvent à environ 4 km du site ; l'activité du site ne peut être à l'origine d'un impact sur ce patrimoine. La zone concernée par l'extension est terrassée, le projet n'entraînera pas d'impact sur le patrimoine archéologique. Concernant l'impact paysager, l'extension du bâtiment existant sur une surface de 5460 m ² n'entraînera pas de modification substantielle du paysage local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par l'extension a été prise en compte dans le cadre du dossier d'autorisation en 2019, elle est terrassée et gravillonnée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures présentés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale DCL/BRENV/2020-17-1 du 17 janvier 2020 seront maintenues sur l'ensemble du site ainsi que son extension.

De plus, la surface imperméabilisée va augmenter de 5460 m², le bassin d'orage sera donc adapté en conséquence.

La zone de rétention des eaux incendie sera également ajustée.

Concernant le risque incendie, les mesures de protection déjà mise en œuvre sur le bâtiment existant seront maintenues et étendues :

- Mur coupe-feu entre la partie fabrication et le stockage des produits finis
- Dispositif d'extinction automatique type sprinkler - bassin de rétention des eaux d'extinction incendie - bassin d'orage.

L'ensemble des non-conformités du bâtiment actuel ont été levées sur l'année 2022. Lacroix Emballages est pro-actif sur les aspects environnementaux et sanitaires.

Le site est déjà certifié N1, N4, N5, Q18 et Q19.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le principal impact du projet d'extension sur une surface de 5460 m² du bâtiment existant est l'augmentation de la surface imperméabilisée.

Les mesures autorisées par l'arrêté préfectoral seront maintenues et renforcées de manière à ce que le site et son extension est un impact négligeable sur leur environnement.

Le projet d'extension du bâtiment n'entraînera donc pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine.

Un porter à connaissance reprendra dans le détails l'ensemble des impacts, modifications et mesures induites par le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Modélisation bruit	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Calculs D9 et D9A	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

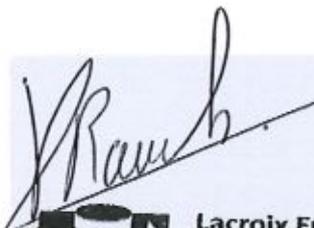
Nom RAUCH

Prénom Valentin

Qualité du signataire Directeur de site - LACROIX BRANGES

À BRANGES

Fait le 04/04/2023



Lacroix Emballages
245 rue des Peupliers
ZA Les Marosses
F - 71500 BRANGES
Tél. +33 (0)9 78 31 51 71
www.groupe-lacroix.com

Signature du (des) demandeur(s)